



CC Sauer-Pechelbronn (Siren : 200013050)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Durrenbach
Arrondissement	Haguenau-Wissenbourg
Département	Bas-Rhin
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	24/12/2007
Date d'effet	24/12/2007

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Jean-Marie HAAS

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	MAISON DES SERVICES ET DES ASSOCIATIONS
Numéro et libellé dans la voie	1 Rue d'Obermatt
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	67360 DURRENBACH
Téléphone	
Fax	
Courriel	info@sauer-pechelbronn.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	17 888
Densité moyenne	90,43

Périmètre

Nombre total de communes membres : 24

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
67	Biblisheim (216700377)	363
67	Dieffenbach-lès-Woerth (216700930)	355
67	Durrenbach (216701102)	1 097
67	Eschbach (216701326)	942
67	Forstheim (216701417)	589
67	Froeschwiller (216701474)	507
67	Goersdorf (216701607)	1 097
67	Gunstett (216701771)	667
67	Hegeney (216701862)	431
67	Kutzenhausen (216702548)	931
67	Lampertsloch (216702571)	736
67	Langensoultzbach (216702597)	949
67	Laubach (216702605)	325
67	Lembach (216702639)	1 585
67	Lobsann (216702712)	646
67	Merkwiller-Pechelbronn (216702902)	929
67	Morsbronn-les-Bains (216703033)	701
67	Niedersteinbach (216703348)	123
67	Oberdorf-Spachbach (216703413)	371
67	Obersteinbach (216703538)	229
67	Preuschkorf (216703793)	896
67	Walbourg (216705111)	1 191
67	Wingen (216705376)	459
67	Woerth (216705509)	1 769

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 37

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Hydraulique
- Création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbains <i>Construction, entretien et exploitation d'une chaufferie et d'un réseau de chaleur avec distribution et revente de chaleur, desservant la maison des services et des associations et le hangar intercommunal, le centre de réadaptation fonctionnelle de Morsbronn-les-Bains, la zone d'aménagement concertée touristique et thermale, ainsi que les bâtiments publics ou privés situés à proximité immédiate du réseau</i> Construction, entretien et exploitation d'une unité de production de chaleur et d'un réseau de chaleur avec distribution et revente de chaleur desservant les entreprises, exploitations ainsi que les bâtiments publics ou privés situés à proximité immédiate du réseau établi à partir des forages Héliens II et III sur les bans des communes de Kutzenhausen, Merkwiler-Pechelbronn, Lampertsloch et Preuschkorf.

- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE) <i>construction, entretien et exploitation d'équipement de production d'électricité photovoltaïque sur les parcelles et bâtiments propriété de la CC et revente de l'électricité produite</i>
- Autres énergies
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution) <i>prise de la compétence "Eau" à compter du 31 décembre 2017</i>
- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Autres actions environnementales <i>dans le cadre de l'article L 211-7 du code de l'environnement - maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols - animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique</i>
Sanitaires et social
- Action sociale
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
- Activités péri-scolaires
- Activités culturelles ou socioculturelles <i>actions de soutien au patrimoine culturel et historique situé sur le territoire de la CC</i>
- Activités sportives
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Constitution de réserves foncières
- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports <i>2°) Amélioration de la mobilité, transports et accès aux activités et services - Etudes et animation de programmes d'actions, études de faisabilité, acquisition, création, aménagement et gestion d'équipements nécessaires à l'amélioration de la mobilité et à l'accès aux activités et services . les études et l'animation des programmes qui contribuent à assurer les dessertes en transports à la demande ou collectifs de l'ensemble du périmètre communautaire, ainsi que l'acquisition des véhicules et autres matériels nécessaires . ainsi que les nouveaux équipements préalablement inscrits dans des</i>

schémas actualisés qui en précisent la localisation, les modalités d'implantation et de mise en œuvre, approuvés par délibérations concordantes de la communauté de communes et des communes à la majorité qualifiée.

- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme

- Etudes et programmation

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
équipements touristiques du Fleckenstein

- Thermalisme

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

- Politique du logement social

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées

Infrastructures

- Pistes cyclables

Création, aménagement et entretien de voies routières, cyclables, piétonnes et d'itinéraires touristiques. Sont d'intérêt communautaire les voies inscrites à un schéma actualisé qui en précise la localisation, les modalités d'implantation et de mise en œuvre, approuvé par délibérations concordantes de la communauté de communes et des communes à la majorité qualifiée. Le schéma comprend : la voirie de desserte des zones ou équipements économiques et touristiques ou de service d'intérêt communautaire, du point de jonction entre la voirie communale, ou départementale, et la zone où l'équipement réalisé ou pressenti. la rue de Willenbach à Merkwiller de la route de Woerth au droit de l'accès sud-est de l'usine d'ISRI (parcelle 315) les voies routières, d'intérêt touristique situées hors agglomération et reliant : Froeschwiller à Woerth par Elsasshausen, Froeschwiller à Lembach par Langensoultzbach et Mattstall, L'étang du Fleckenstein à Petit-Wingen par le col du Litschhof, La Rue de la Source Hélicons II à Merkwiller, Preuschdorf et Lampertsloch. Création, gestion et entretien de la promenade thermale le long de la RD 27 sur le ban communal de Durrenbach, depuis le carrefour avec la RD 86 jusqu'au carrefour de la RD 286. La compétence concerne les travaux d'aménagement et d'entretien de la bande de roulement ou de circulation, ainsi que les aménagements de sécurité, de signalisation inscrit à un bordereau communautaire standard préétabli. Les coûts supplémentaires induits par des modifications éventuelles souhaitées par les communes (projet d'aménagement urbain communal) seront à la charge de ces dernières. Création, aménagement et gestion des itinéraires de circulations cyclables et piétonniers, hors agglomération. Sont d'intérêt communautaire les itinéraires de circulation inscrits au schéma des circulations douces, actualisé par délibération du conseil communautaire, annexé au présent document, chaque itinéraire faisant l'objet d'une délibération spécifique du conseil communautaire définissant le tracé exact et le type d'aménagement à réaliser, y compris l'itinéraire Lembach ? frontière allemande (Hirschthal) via Tannenbruck (intersection RD3-RD925) intégré dans le schéma des circulations douces La compétence concerne les travaux d'aménagement et d'entretien de la bande de roulement ou de circulation, ainsi que les aménagements de sécurité, de signalisation inscrit à un bordereau communautaire standard préétabli. Les coûts supplémentaires induits par des modifications éventuelles souhaitées par les communes seront à la charge de ces dernières.

Autres

- Acquisition en commun de matériel

- NTIC (Internet, câble...)

- Etude, gestion et animation de programmes relatifs aux technologies de l'information et de la communication. les études et l'animation des programmes intéressant l'ensemble du périmètre communautaire. la création et la gestion des infrastructures qui contribuent à assurer les dessertes de l'ensemble du périmètre communautaire. la mise en place et la

gestion d'un système d'information géographique (SIG) concernant l'ensemble du périmètre communautaire . ainsi que les nouveaux équipements préalablement inscrits dans des schémas actualisés qui en précisent la localisation, les modalités d'implantation et de mise en œuvre - et approuvés par délibérations concordantes de la communauté de communes et des communes à la majorité qualifiée.

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- Création et gestion des maisons de services au public

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
67	PETR de l'Alsace du Nord (200086080)		189 318
67	SM de la région de Soultz-sous-Forêts (256702408)	SM fermé	32 413
67	SM intercommunal pour la collecte et traitement des ordures ménagères du Nord du Bas Rhin (256701244)	SM fermé	93 101
67	SM des eaux et de l'assainissement Alsace Moselle (256701152)	SM ouvert	975 937
67	SM Sauer - Eberbach (200084986)	SM fermé	187 350
67	SM du parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC) (256700691)	SM ouvert	642 316

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2020 - millésimée 2017)